

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

**N° 80 08288**

---

(54) Article chaussant tel que mocassin.

(51) Classification internationale (int. Cl. 3). A 43 B 3/14.

(22) Date de dépôt..... 14 avril 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 42 du 16-10-1981.

---

(71) Déposant : SOUBIRAC Michel Marcel et SOUBIRAC Jean-Pierre, résidant en France.

(72) Invention de : Michel Soubirac et Jean-Pierre Soubirac.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Claude Rodhain, conseils en brevets d'invention,  
30, rue La Boétie, 75008 Paris.

"Article chaussant tel que mocassin"

L'invention concerne un article chaussant tel que mocassin du type constitué d'une semelle d'usure, d'une tige et d'un plateau rapporté au niveau de l'empeigne.

5 L'évolution de la mode vestimentaire contraint les fabricants à élaborer de nouveaux articles chaussants qui s'intègrent tant par leur forme que par leur coloris à ces articles vestimentaires.

C'est dans cet esprit qu'a été créée ces dernières années toute une gamme d'articles chaussants présentant, sur leur tige, des garants de couleurs identiques ou différentes pour s'harmoniser avec  
10 les articles vestimentaires aujourd'hui au goût du jour.

Les mocassins tels qu'ils sont aujourd'hui fabriqués et commercialisés ne répondent pas à cette souplesse d'adaptation, dans la mesure où leur tige est généralement constituée d'une seule et même couleur, de sorte qu'il faudrait disposer de plusieurs articles du même  
15 genre de coloris différents s'adaptant aux tenues vestimentaires.

L'invention a pour but de remédier à cet investissement et propose une solution permettant au consommateur de pouvoir construire lui-même son mocassin à partir de pièces détachées, de manière à  
20 l'adapter à sa tenue vestimentaire en utilisant notamment des liens de fixation et de décoration de couleurs différentes conférant à l'article des aspects variés lui permettant d'être en harmonie avec les articles vestimentaires.

L'invention concerne donc un article chaussant, notamment un mocassin, du type constitué d'une semelle d'usure, d'une tige et  
25 d'un plateau, cet article chaussant étant caractérisé en ce qu'il comprend, logés dans une enveloppe, d'une part, un flan de peausserie, y inclus l'emboitage, ce flan étant pourvu d'orifices d'assemblage, d'autre part, le plateau proprement dit, pourvu également d'orifices coïncidant avec  
30 ceux du flan précité et enfin une bande formant garant, pourvue également d'orifices, cette bande étant destinée à chevaucher le bord supérieur de la tige (située en dehors du plateau) et des moyens pour lier le plateau à la tige, la tige à la semelle et la bande à ladite tige.

Suivant une caractéristique de l'invention, le plateau peut être de couleur identique ou différente de la tige et la bande qui  
35 chevauche le bord supérieur de la tige et qui forme garant pouvant être, elle aussi, de couleurs identiques ou différentes de la tige ou du plateau.

D'autres caractéristiques et avantages ressortiront de la description ci-après et des dessins annexés, dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en plan des pièces constitutives du mocassin,

5 - la figure 2 est une vue en perspective éclatée du mocassin en cours de montage,

- la figure 3 est une vue en perspective du mocassin terminé de montage.

10 Selon l'invention, le mocassin est livré en kit dans une enveloppe 1, transparente ou non, renfermant un flan de peausserie 2 correspondant au profil de la tige, une bande de peausserie 3 qui formera le garant destiné à chevaucher le bord supérieur 4 de la tige et, enfin, un plateau 5 formant le dessus de l'empeigne de l'article chaussant.

15 Le flan de peausserie formant la tige et la première de propreté 6 a une forme sensiblement rectangulaire, arrondie vers l'avant et découpée à l'arrière pour former deux ailes  $2_1$   $2_2$ , les fentes 7 définissant ces deux ailes formant également une languette médiane 8 présentant un bord extérieur arrondi  $8_1$  dépassant du bord extérieur  $2_2$  des ailes  $2_1$ , cette languette 8 étant destinée à venir recouvrir, après  
20 montage, la ligne de jonction 9 après réunion des deux bords  $2_2$ . Ce flan comporte, sur la moitié de sa longueur environ, des orifices 10 régulièrement espacés sur sa périphérie qui serviront pour l'assemblage de la tige avec le plateau 5. Ce flan peut être indépendant de la semelle d'usure 11 ou être directement collé sur cette semelle, cette dernière  
25 étant centrée par rapport au flan, de façon à laisser subsister par rapport à celui-ci une bande périphérique formant la tige 12 de l'article chaussant (fig. 3).

30 La seconde moitié arrière du flan comporte d'autres orifices 13, de diamètre plus important, qui serviront à l'assemblage du bord supérieur de la tige 4 avec une bande de peausserie 3.

Cette bande est pliée en deux, de façon à venir chevaucher le bord de tige 4 depuis l'empeigne en passant par l'emboitage. Cette bande peut être d'une peausserie identique ou différente à celle formant la tige et être également d'un coloris identique ou différent de  
35 celui de la tige. Pour agrémenter ce mocassin, le bord inférieur de cette

bande 3<sub>1</sub> peut être dentelé, de manière à donner au mocassin une physiologie originale.

5 Le plateau 5 est découpé pour venir épouser le bord périphérique avant 12<sub>1</sub> de la tige et comporte des orifices 14 régulièrement répartis sur son bord extérieur et espacés d'un pas correspondant aux orifices 10 de la tige. Ce plateau peut comporter un rabat 15 formant des franges ou tout autre accessoire de décoration 16, ce rabat étant relié au plateau 5 par une piqûre ou un collage le long de son bord transversal 17.

10 L'enveloppe 1 renferme enfin un fil 18 et un cordonnet 19 (fig. 3) servant respectivement à l'assemblage du plateau 5 avec la partie avant de la tige 12 et de la bande 3 avec le bord périphérique arrière 4 de ladite tige 12.

15 Comme pour la bande 3, le plateau peut être d'une peausserie identique ou différente de celle de la tige et être d'un coloris identique ou différent de celui de la tige. L'enveloppe 1 peut comporter des cordonnets de couleurs différentes, de manière à ce que la couture croisée 18 reliant le plateau 5 à la tige 12 puisse être de couleurs variées et, de même, le cordonnet 19 qui traverse les orifices 20 13 de la tige et les orifices 3<sub>2</sub> de la bande 3 peut être également de différentes couleurs, identiques ou différentes de celle du fil ou cordonnet assurant l'assemblage de la tige et du plateau. L'enveloppe 1 peut enfin renfermer une aiguille 20 permettant les différentes opérations de couture.

25 Au cours du montage, la languette arrière 8, visible en fig. 2, est repliée à 90° vers le haut pour venir masquer la ligne de jonction 9 du bord 2<sub>2</sub> des ailes 2<sub>1</sub>, et cette languette 8 rabattue est fixée par un cordonnet croisé 21.

30 On peut encore agrémenter l'article chaussant à l'aide d'un cordonnet 23 pourvu de franges ou de glands, celui-ci traversant le plateau qui est pourvu à ce sujet de deux ou plusieurs orifices 22.

Ce procédé de fabrication et de montage permet au consommateur d'assembler lui-même les pièces constitutives du mocassin et, éventuellement, de substituer à telle ou telle partie (plateau, bande 35 ou tige) une autre partie de couleur différente pour reconstruire un

...

nouveau mocassin ayant une physionomie différente, ce démontage étant simplement obtenu par la coupure des liens formant la piqure 18 et le cordonnet 19.

5 Bien entendu, l'invention n'est pas limitée à la réalisation d'un mocassin et l'on pourra, à partir de ce procédé, réaliser tout autre article chaussant destiné notamment à la détente et aux loisirs sans sortir du cadre de l'invention.

RE V E N D I C A T I O N S

1°/- Article chaussant, notamment un mocassin, du type constitué d'une tige et d'un plateau, et éventuellement d'une semelle d'usure, article chaussant caractérisé en ce qu'il comprend, logés dans une enveloppe (1), d'une part, un flan de matériau en feuille (2) dont le contour correspond à l'empaigne, y inclus l'emboîtement, ce flan étant pourvu d'orifices (10) d'assemblage, d'autre part le plateau (5) proprement dit, pourvu également d'orifices (14) coïncidant avec ceux du flan précité et, enfin, une bande (3) formant garant, pourvue également d'orifices (3<sub>2</sub>), cette bande étant destinée à chevaucher le bord supérieur (4) de la tige (12) (situé en dehors du plateau (5) ) et des moyens (18, 19) pour lier le plateau (5) à la tige (12), la tige à la semelle et la bande (3) à ladite tige.

2°/- Article chaussant selon la revendication 1, caractérisé en ce que le plateau (5) est de couleur identique ou différente de la tige (12).

3°/- Article chaussant selon la revendication 1, caractérisé en ce que la bande (3) formant garant sur la tige est de couleur identique ou différente de celle de la tige ou du plateau (5).

4°/- Article chaussant selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens de liaison comprennent des liens (18,19) de couleurs identiques ou différentes pour assembler le plateau (5) à la tige (12), et la bande (3) formant garant à la tige.

5°/- Article chaussant selon la revendication 4, caractérisé en ce que le lien assurant l'assemblage du plateau (5) à la tige (12) est plus fin que celui qui relie la bande, formant garant, à la tige.

6°/- Article chaussant selon la revendication 4, caractérisé en ce que les moyens de liaison comprennent une aiguille (20) pour assurer l'assemblage des parties de peausserie constitutives de l'article et de la colle pour la fixation, sous le flan principal de peausserie (2), de la semelle d'usure (11).

7°/- Article chaussant selon la revendication 1, caractérisé en ce que la semelle d'usure (11) est collée, préalablement à son introduction dans l'enveloppe de conditionnement (1), sous le flan de peausserie (2).

8°/- Article chaussant selon la revendication 1, caractérisé en ce que le plateau (5) comporte des moyens de décoration (15) tels que franges, lacets, glands.

5 9°/- Article chaussant selon la revendication 8, caractérisé en ce que le plateau (5) est réalisé en deux parties superposées reliées par piqûres.

FIG. 3

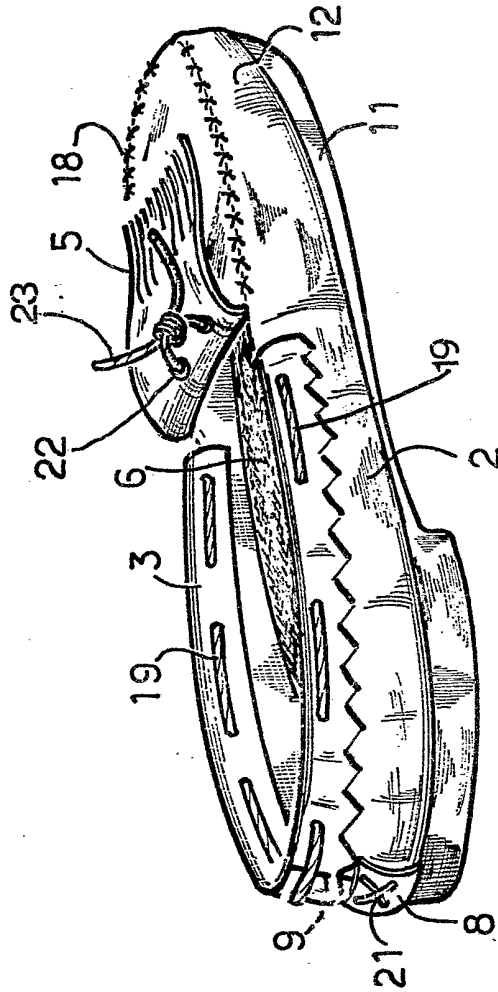


FIG. 1

